



CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional

« LA BIODIVERSITE EN BOURGOGNE :
UNE RICHESSE POUR L'AVENIR
ENJEUX ET PERSPECTIVES »

AVIS

présenté par

Thierry GROSJEAN et Daniel SIRUGUE

COMMISSION N°3

Infrastructures de transport, environnement, énergies

SEANCE PLENIERE DU 10 JANVIER 2013

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	6
1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL, NATIONAL ET REGIONAL.....	7
1.1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL	7
1.1.1. <i>L'Europe en pointe</i>	8
1.1.2. <i>L'Europe et Natura 2000</i>	8
1.2. UNE STRATEGIE NATIONALE EN COURS (2011-2020)	8
1.3. L'ECHELON REGIONAL : UTILISER LA METHODE ASCENDANTE DE RESPONSABILITE ET D'EXEMPLARITE LOCALE	9
1.3.1. <i>Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)</i>	9
1.3.2. <i>Le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE)</i>	9
1.3.3. <i>Les Plans climat énergie territoriaux (PCET)</i>	10
1.3.4. <i>La Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB)</i>	10
1.3.5. <i>Les Commissions départementales</i>	10
1.3.6. <i>Des difficultés de décriptage</i>	10
2. CERNER LES ENJEUX BOURGUIGNONS, C'EST AUSSI FAIRE DE LA PROSPECTIVE ECONOMIQUE ET SOCIALE	11
2.1. MIEUX CONNAITRE LA BIODIVERSITE BOURGUIGNONNE	11
2.2. MIEUX FAIRE CONNAITRE LA BIODIVERSITE BOURGUIGNONNE	12
2.3. PREPARER LA BOURGOGNE A L'AGRICULTURE DE DEMAIN.....	13
2.4. LA VITICULTURE EN DIFFICULTE	13
2.5. LA FORET ET LA SYLVICULTURE : UN ECOSYSTEME AU CŒUR D'ENJEUX ECONOMIQUES ET SOCIAUX	14
2.6. RECONQUERIR LE « BON ETAT DES EAUX » DES VALLEES ALLUVIALES DE BOURGOGNE.....	14
2.7. INFRASTRUCTURES ET URBANISME : REDUIRE L'ARTIFICIALISATION, CESSER LE FRACTIONNEMENT, MAITRISER L'ETALEMENT URBAIN	15
2.8. LES SOLS : SOCLE DE L'AVENIR DE LA BIODIVERSITE	15
2.9. INTEGRER L'EVOLUTION CLIMATIQUE : UN IMPERATIF ECONOMIQUE D'ADAPTATION	16
2.10. LES ESPECES INVASIVES, LA SANTE.....	16
2.11. POUR UN TOURISME DURABLE ET RESPONSABLE.....	16
3. OUVRIR DE NOUVELLES PERSPECTIVES	17
3.1. INTEGRER LES CRITERES FAVORABLES A LA BIODIVERSITE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA REGION .	17
3.2. POUR UNE ETHIQUE DE LA BIODIVERSITE	18
3.3. UNE GOUVERNANCE CONCERTEE ET SIMPLIFIEE PAR LA MOBILISATION DES ACTEURS.....	18
3.4. VALORISER LE ROLE DES SERVICES PUBLICS	19
3.5. RELATIONS INTERNATIONALES, EUROPE.....	19
3.6. AGIR SUR LA FISCALITE ET LES AIDES PUBLIQUES EN TENANT COMPTE DE LA BIODIVERSITE	20
CONCLUSION	21



Commission n° 3
« Infrastructures de transport, environnement, énergies »

Cahier des charges

Auto-saisine

« La biodiversité en Bourgogne : une richesse pour l'avenir – enjeux et perspectives »

Rapporteurs : Thierry GROSJEAN
Daniel SIRUGUE

1 - Contexte de l'auto-saisine

Au carrefour d'influences climatiques, la Bourgogne est riche de ses espaces, de son **patrimoine naturel exceptionnel**, de la variété de ses paysages, de son tissu associatif et scientifique : c'est tout un imaginaire collectif lié aussi à sa diversité culturelle, son histoire et son avenir.

Pour autant, elle n'échappe pas aux effets des changements climatiques, subit des évolutions plus qu'elle ne les maîtrise, et nombre de milieux et d'espèces associées sont gravement perturbés par des pollutions endémiques (sols, eau, air...).

Depuis les alertes des années 70 sur la destruction de la nature, **la préservation de la biodiversité¹** est devenue un enjeu de société à l'échelle planétaire (de la Convention sur la diversité biologique en 1992 jusqu'au Sommet de Nagoya en 2010), se déclinant par des politiques spécifiques construites pour protéger les espèces et les milieux naturels, dont les déclinaisons à l'échelle régionale se mettent aujourd'hui en place en Bourgogne.

La **Stratégie régionale pour la biodiversité²**, présentée le 30 janvier 2012 est une mise en œuvre de la loi Grenelle où l'échelle régionale est considérée comme le niveau pertinent. Elle s'élabore en même temps que le **Schéma régional climat air énergie (SRCAE)** qui interfère fortement sur les enjeux et perspectives d'évolutions de la biodiversité, tout comme le **Plan régional santé environnement (PRSE)** aura à en tenir compte.

¹ L'avis du CESE « *La biodiversité : relever le défi sociétal* », en dates des 28 et 29 juin 2011, confirme l'intérêt national porté à cette problématique.

² Lundi 30 janvier 2012, François Patriat a présidé, aux côtés de Pascal Mailhos, préfet de la région Bourgogne, la réunion de lancement de la stratégie régionale pour la biodiversité. Près de 250 acteurs régionaux concernés : institutions, associations, entreprises et organismes consulaires ont déjà répondu présent.

L'auto-saisine du CESER arrive dans un contexte où le CESER est dans son rôle institutionnel d'intervention pour la définition de cette stratégie régionale, de la définition des enjeux et perspectives pour faire des propositions dans le cadre de la consultation officielle qui va s'ouvrir.

2 - Champ de l'auto-saisine

Il ne s'agit pas d'établir un diagnostic exhaustif du territoire mais d'en **proposer une synthèse** issue de l'audition des acteurs et des données disponibles **afin d'identifier les enjeux** et faire des propositions quant aux **objectifs de la stratégie** à mettre en œuvre pour la Région.

Le CESER se propose d'aborder les enjeux, priorités et questionnements liés à la mise en place d'une politique pour la biodiversité en Bourgogne.

- **Utilité économique et sociale** : impact sur des filières économiques et leur fonction de production comme **l'agriculture et la forêt**, en envisageant les ruptures possibles. **Chasse, pêche, tourisme** posent le problème des relations entre citoyens et nature.
- Avec une couverture boisée de 30 %, la **forêt** constitue une composante essentielle de la biodiversité régionale, avec des répercussions économiques et sociales importantes sur la filière bois. L'auto-saisine devrait donc accorder un développement spécifique à cet enjeu (recherches en cours et prospective, notamment).
- Enjeux environnementaux : paysages, pollutions diverses, urbanisation, espèces envahissantes...
- Enjeux d'aménagement du territoire : artificialisation des espaces, disparition de milieux et biotopes (Natura 2000, zones humides, haies et bocage, biodiversité « ordinaire »...), déclinaison de la trame verte et bleue (SCOT, PLU, grands projets d'aménagement), étalement urbain.
- Evolutions à envisager : en corrélation avec le **dérèglement climatique** (Gaz à effet de serre...).
- **Quels outils mettre en œuvre ?** (observatoire, recherche, stratégie économique...).

Le diagnostic s'attachera donc à un rappel documentaire et scientifique, cartographique, juridique (local, national et européen), révélant la richesse des acteurs en Bourgogne mais aussi les domaines qui doivent être mieux étudiés pour être mieux connus.

Il répondra aux questions :

- Quel est l'intérêt³ des Bourguignons à préserver la biodiversité ?
- Quelles relations et interférences entre les acteurs économiques et la biodiversité ?
- Quelles sont les spécificités de la Bourgogne et les réponses envisagées ?
- Quels outils pour mieux faire connaître ?
- Quels leviers pour mieux protéger, valoriser ?

3 - Modalités de mise en œuvre

- Le CESER s'appuiera, en lien et parallèlement à la participation à la concertation mise en place (Comité régional), sur les **compétences des conseillers du CESER et des acteurs régionaux**.

³ Intérêt : « sentiment instinctif faisant rechercher à l'être humain ce qui lui est nécessaire, utile ou agréable » se différenciant et s'ajoutant à l'intérêt économique et/ou financier.

- **Sur la base d'un diagnostic, il analysera les enjeux**, jusqu'aux réalités locales et proposera des pistes de réflexions, et **les leviers possibles** (pédagogie de la connaissance...). Le CESER pourrait envisager l'utilisation d'un outil à destination des élus : les **atlas communaux de la biodiversité** (document officiel du ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement).
- Analyser les atouts, forces et faiblesses, les contraintes, les limites et les opportunités (mise en cohérence interrégionale).

Un point d'étape à mi-parcours, avec une présentation au CESER, en lien avec le calendrier de la Stratégie régionale de la biodiversité (SRB) et bénéficiant de son expérience (septembre 2012) permettra de recueillir les observations et contribuera à l'orientation des travaux.

4 – Auditions (liste non exhaustive)

Elles concerneront à la fois des experts qui nous aideront à mesurer et comprendre les enjeux et les réalités sur la biodiversité en Bourgogne et des acteurs qui nous présenteront leurs actions, leurs réalisations, leurs préconisations, avec leurs succès et leurs limites.

- Conseil régional : élus et services concernés
- Administrations d'Etat (DREAL principalement)
- Parc naturel régional du Morvan
- Scientifiques (Agrosup et Université de Bourgogne, Muséum d'histoire naturelle, Bourgogne Nature, Société d'Histoire Naturelle d'Autun ...)
- Alterre Bourgogne
- Chambre régionale d'agriculture
- Fédérations régionales de pêche et de chasse
- Agences de l'eau, EPTB Saône & Doubs...
- Associations locales et régionales (Conservatoire régional des espaces naturels, EPOB, Autun Morvan Ecologie – forêt- ...)
- Table(s) rond(e)s décentralisée(s) avec des acteurs de terrain (par exemple au Parc naturel régional du Morvan)
- Aprovalbois
- Entreprises (SAPRR, UNICEM) ...

5 - **Echéance** : fin 2012, avec une communication intermédiaire en cours d'année (cf. calendrier SRB)

6 - Suivi de la saisine et communication

Le suivi s'opérera à plusieurs niveaux :

- en participant à la concertation officielle en cours ainsi qu'aux schémas afférents
- en y associant les acteurs et personnes auditionnées
- en s'attachant, après le rendu du rapport et de l'avis, à une communication grand public pédagogique, vivante et imagée, visant à mieux faire connaître et préserver le patrimoine naturel bourguignon et ses acteurs, les enjeux essentiels et les leviers possibles.

Désignation du conseiller chargé du suivi : Thierry GROSJEAN.

INTRODUCTION

S'il n'en a que rarement conscience, l'homme bénéficie d'immenses services gracieusement fournis par les écosystèmes. Il y puise non seulement sa nourriture mais aussi des combustibles, des matériaux de construction, une grande partie de son énergie, des médicaments pour l'avenir... Au-delà de ces biens « appropriables » et souvent gaspillés, en voie de raréfaction avancée, la biodiversité assure la purification de l'eau, la stabilisation et la modération du climat, la fertilisation des sols, la régulation des inondations, des sécheresses et d'épidémies.

La préservation de la biodiversité est donc vitale pour l'avenir de l'humanité, la pérennité de son « fonctionnement ».

Certes la biodiversité survivrait à la disparition de certaines espèces, de certains milieux et écosystèmes, du fait d'une évolution « naturelle ». Mais la pression anthropique responsable d'une accélération sans précédent dans l'histoire de l'humanité - courte au regard des temps géologiques - a fait des activités humaines un système prédateur pour la biodiversité.

Le Sommet de la Terre de Rio, en juin 1992, marque une prise de conscience planétaire de l'urgence d'agir en faveur de ce qui est devenu « le développement durable ». L'épuisement des ressources, l'érosion accélérée de la biodiversité, le changement climatique, font désormais partie d'une conscience collective cependant mal partagée. Vingt ans après (juin 2012), la nouvelle conférence de Rio a peiné à remobiliser les Etats et la société civile, tétanisés par une crise mondiale multiforme et structurelle sans précédent.

Comment faire pour bâtir une économie qui, dans ce contexte, tiendrait compte de ces enjeux et perspectives ? Comment construire une gouvernance mondiale et régionale qui permettrait de penser les changements nécessaires, d'apporter des solutions concrètes au « penser globalement et agir localement » exprimé par René DUBOS en 1982 ?

Il semble qu'il soit nécessaire, pour sortir de l'impasse décisionnelle des gouvernements et de la primauté donnée à l'économie, de fonder un rôle nouveau, reconnu et clairement énoncé, à la société civile dans la gouvernance mondiale. Car les grandes réflexions internationales trouvent déjà d'innombrables façons de s'incarner sur les continents au niveau local.

La communauté scientifique -qui est à l'origine de cette prise de conscience- a la responsabilité de fournir la synthèse des connaissances et de construire des indicateurs. Elle rappelle que la biodiversité ne doit pas être considérée seulement comme un équilibre stable à conserver, mais comme un processus dynamique et complexe.

Une définition de la biodiversité⁴

Diversité biologique : variabilité des organismes vivants de toutes origines, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.

⁴ Source : Convention sur la diversité biologique. Le Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro, en 1992, a consacré l'existence de la Convention sur la diversité biologique (CDB), première convention internationale concernant la biodiversité. Cette convention est ratifiée à ce jour par environ 190 pays, dont la France le 1er juillet 1994.

1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL, NATIONAL ET REGIONAL

Ce chapitre reprend des éléments développés dans le rapport. Mais les propositions formulées dans cet avis ne sont compréhensibles -la plupart des citoyens et acteurs économiques et politiques méconnaissent ces dispositions- que si les destinataires de cet avis peuvent se référer aux éléments de contexte pour évaluer la cohérence desdites propositions.

La problématique bourguignonne s'inscrit dans un contexte international sous tension, un contexte dans lequel le niveau de prise de conscience des enjeux est très inégal.

1.1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL



2011-2020, décennie mondiale de la biodiversité ?

Dans le contexte mondial actuel, où une certaine résignation se fait jour, les enjeux environnementaux (climat, biodiversité...) traités lors de réunions internationales ne débouchent sur aucune gouvernance effective. Les « urgences » environnementales, écologiques, pourtant scientifiquement démontrées, restent à l'ombre de déterminismes économiques et financiers.

Une organisation mondiale de l'environnement est-elle possible ? Pour réguler de futures négociations internationales sur des sujets clés tels que l'agriculture et l'alimentation, la pêche, le commerce international, les effets économiques du dérèglement climatique... ? Comment poursuivre la mobilisation mondiale et avec qui ?

Après 7 années de discussions, l'acte de naissance d'un « GIEC⁵ » de la biodiversité a été adopté en juin 2010 à Busan (Corée du Sud) et confirmé en avril 2012 à Panama, sous l'égide du PNUE (Programme des Nations-Unies pour l'environnement), avec la participation de l'Unesco⁶, du Pnud⁷ et de la FAO⁸.

Dans l'accord signé par 90 pays, a été établi un programme de travail dont sera chargé l'IPBES⁹, qui siège à Bonn à proximité du secrétariat de la convention cadre de l'ONU sur les changements climatiques. Les gouvernements ont demandé à l'IPBES d'identifier et de hiérarchiser l'information nécessaire aux décideurs, de catalyser la production de nouvelles connaissances et recherches nécessaires, d'évaluer les services écosystémiques rendus par la biodiversité et de fournir un appui au financement des besoins prioritaires.

⁵ GIEC : Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat.

⁶ UNESCO : Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture.

⁷ PNUD : Programme des Nations-Unies pour le développement.

⁸ FAO : Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

⁹ IPBES : Intergovernmental Platform on biodiversity and ecosystem services.

1.1.1. L'Europe en pointe

Un des axes majeurs de la politique européenne est celui de Natura 2000¹⁰.

Pour « maintenir un réseau européen de sites naturels remarquables et de mise en place de corridors biologiques fonctionnels », les actions aidées par l'UE¹¹ sont les suivantes :

- amélioration des connaissances : maintien et restauration des milieux naturels remarquables et des espèces menacées,
- reconstitution d'une trame écologique fonctionnelle garante de la conservation,
- accompagnement des exploitants agricoles ayant des surfaces Natura 2000 pour la contractualisation de mesures agro-environnementales (BCAE¹²),
- aide spécifique aux investissements pour les forêts situées en Natura 2000¹³,
- animation et suivi des documents d'objectifs (DOCOB¹⁴),
- aides aux investissements liés à l'entretien et à la restauration des sites.

1.1.2. L'Europe et Natura 2000

A l'occasion du 20^{ème} anniversaire de ce dispositif européen, le Bureau européen de l'environnement (BEE-UE) s'interroge sur la fonctionnalité de ce réseau écologique : constitue-t-il une réponse adaptée pour une biodiversité dont l'érosion continue ? La France peine encore à finir de désigner les territoires éligibles.

L'Union européenne souhaite qu'une nouvelle dynamique soit relancée pour atteindre les objectifs de la Directive, à savoir le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation et de dynamique favorable des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (ZPS - zones de protection spéciales, directive « oiseaux » et ZSC - zones spéciales de conservation, directive « habitats »), tout en assurant le maintien du tissu économique et social dans les territoires concernés.

Le « verdissement de la PAC » : la réforme de la politique agricole commune, qui s'appliquera de 2014 à 2020, prévoit une proportion de 7 % des exploitations consacrée à des surfaces d'intérêt écologique (la France en compte 3 % actuellement). L'enjeu : le versement des aides « vertes » du 1^{er} pilier (soit 80 euros sur les 280/ha).

Le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) vise, dans le cadre de la PAC, à développer les zones rurales de façon compatible avec le respect de l'environnement.

1.2. UNE STRATEGIE NATIONALE EN COURS (2011-2020)

- « *Faire de la France un pays exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité* »¹⁵ - Conseil économique, social et environnemental (CESE) - juin 2011.
- « *Nos connaissances sur la biodiversité sont fragmentaires : l'effort d'observations, de recherche et d'innovation doit être considérablement renforcé* » - (Premier Ministre - Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) - 2011.

¹⁰ Natura 2000 : le Bureau européen de l'environnement (BEE), fédération de plus de 140 organisations environnementales situées dans 27 États estime que pour chaque euro investi, la société récupère entre 30 et 50 euros (mars 2012).

¹¹ UE : dans les 600 millions d'euros de fonds européens pour la Bourgogne.

¹² BCAE : Bonnes conditions agricoles et environnementales.

¹³ Natura 2000 : 52 sites bourguignons concernés.

¹⁴ DOCOB : l'objectif du dispositif Natura 2000 est de préserver le patrimoine naturel tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles locales. Le document d'objectifs (DOCOB) constitue la clé de voûte de la démarche.

¹⁵ Les avis du Conseil économique, social et environnemental : « la biodiversité : relever le défi sociétal » Marc BLANC, rapporteur, juin 2011 « *Faire en sorte que personne ne nuise à la biodiversité par ignorance* ».

La Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) répond aux engagements du Grenelle de l'environnement (1 & 2) et à la Convention européenne sur la diversité biologique.

Lors de la Conférence environnementale de Paris, les 14 et 15 septembre 2012, le Président de la République s'est engagé en faveur d'une loi-cadre sur la biodiversité en 2013.

1.3. L'ECHELON REGIONAL : UTILISER LA METHODE ASCENDANTE DE RESPONSABILITE ET D'EXEMPLARITE LOCALE

➤ La Bourgogne est un territoire déjà engagé pour la biodiversité.

En Bourgogne, les acteurs économiques et sociaux, les collectivités, les mouvements associatifs se sont employés depuis une décennie -certes en ordre dispersé et pour des motivations diverses- à concrétiser des modes de production et de consommation qui intègrent le développement durable, la prise en compte de la biodiversité étant plus récente. De nouveaux dispositifs sectoriels et territoriaux peuvent déjà favoriser la biodiversité.

1.3.1. Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) a pour objectif la préservation et la remise en état des continuités écologiques -Trames verte et bleue- qui doivent faire l'objet d'une évaluation dans les documents d'urbanisme.

Les Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats (ORGFH) précisent les objectifs à atteindre, ainsi que les conditions de coexistence des différents usages. En Bourgogne, 24 orientations ont été définies.

1.3.2. Le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE)

Par arrêté du 26 juin 2012, le préfet de Région a signé le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE)¹⁶. Ce document stratégique, co-élaboré par l'Etat et la Région, était prévu par la loi Grenelle 2. Il définit, aux horizons 2020 et 2050, les grandes orientations et objectifs régionaux pour faire face aux changements climatiques, dans leurs interférences avec la biodiversité :

- maîtrise de la demande et de la consommation d'énergie,
- réduction des gaz à effet de serre,
- lutte contre la pollution de l'air,
- développement des énergies renouvelables,
- adaptations au changement climatique.

Le SRCAE devrait donner lieu à un suivi et à une évaluation au terme d'une période de 5 ans.

Son élaboration et la phase de consultation ont mobilisé des acteurs bourguignons dans le courant de l'année 2011 à un niveau démontrant l'intérêt suscité. La mise en œuvre pose cependant le problème non résolu de la gouvernance pour pérenniser la dynamique, et des moyens à mettre en œuvre dans une période de finances contraintes (à mettre en relation avec la réforme des collectivités, celle de la fiscalité...).

¹⁶ Le CESER Bourgogne s'était prononcé sur le projet dans son avis en date du 20 juin 2012.

1.3.3. Les Plans climat énergie territoriaux (PCET)

Les Plans climat énergie territoriaux (PCET) sont une des déclinaisons territoriales du SRCAE même s'ils ne concernent qu'indirectement la biodiversité (les déchets par exemple).

Un appui est apporté par Alterre Bourgogne¹⁷ pour les méthodes d'évaluation. L'ADEME¹⁸ et le Conseil régional proposent également un guide à destination des territoires engagés dans une telle démarche.

Alterre Bourgogne propose, en partenariat avec l'ADEME, une « Boîte à outils » sous forme de fiches, ciblant sept secteurs particulièrement exposés au changement climatique : la forêt, la viticulture, la biodiversité, les grandes cultures, l'élevage, les risques naturels, la santé.

1.3.4. La Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB)

Etape de la concertation-consultation lancée en janvier 2012, des Assises de la biodiversité se sont tenues à Dijon le 14 septembre 2012. Co-organisées par le Conseil régional et l'Etat (Préfecture et DREAL), elles ont montré une mobilisation des acteurs bourguignons. Le diagnostic réalisé par Alterre, un document de 44 pages, constituera un support aux suites de la concertation entre les collectivités, l'Etat et les établissements publics, les entreprises, les associations et les scientifiques.

Plusieurs séminaires thématiques ont déjà été chargés de cerner les grands enjeux, desquels devront émerger des propositions d'objectifs stratégiques. D'autres ateliers plus opérationnels devront définir des pistes d'action concrètes. Au printemps 2013, un forum d'échange marquera la dernière étape régionale pour le projet de Stratégie régionale pour la biodiversité et le Schéma de cohérence écologique.

1.3.5. Les Commissions départementales

Les Commissions départementales de la nature, des paysages et des sites (CDNPS), ainsi que les Commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) sont des lieux de concertation qui influent sur les orientations des politiques publiques du département en termes de biodiversité. La Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS) permet l'acquisition/gestion de ces espaces. Ce niveau est essentiel pour conforter le rôle d'acteurs en devenir des intercommunalités (et Pays) dans les SCOT des communes, dans les PLU, les agendas 21 et les atlas communaux de la biodiversité. Il devra donc revoir sa gouvernance.

1.3.6. Des difficultés de décryptage

La multiplicité, la complexité et « l'empilage » rendent difficiles la lecture et la compréhension, donc la mise en œuvre de ces plans par les acteurs du territoire (collectivités, entreprises...), ce qui nécessite souvent le recours à des « spécialistes ».

Propositions (voir également : la gouvernance¹⁹, paragraphe 3.3)

- 1 - Réorganiser la composition et le fonctionnement interactif des différentes instances locales et régionales concernées par la biodiversité. Les simplifier, les regrouper dans un **Comité régional de la biodiversité** intégrant le Conseil scientifique du patrimoine naturel régional et remplaçant le Comité régional trame verte et bleue, tout en gardant le fonctionnement « grenellien » (voir paragraphe 3.3 gouvernance).

¹⁷ ALTERRE Bourgogne : www.alterre-bourgogne.org

¹⁸ ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

¹⁹ « Rapport à Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la gouvernance en matière de biodiversité » présenté par M. Dominique SCHMITT, préfet, le 3 février 2012.

- 2 - Inclure la biodiversité dans les documents stratégiques régionaux, départementaux et communaux.

2. CERNER LES ENJEUX BOURGUIGNONS, C'EST AUSSI FAIRE DE LA PROSPECTIVE ECONOMIQUE ET SOCIALE

La prise en compte de la biodiversité et de ses enjeux par les acteurs socio-économiques ; l'évaluation de ses impacts dans les politiques sectorielles de la Région, les méthodes nécessaires et possibles (éco conditionnalité)... sont les angles préférentiels choisis pour cette auto-saisine du CESER. En souhaitant qu'une telle orientation ait des racines dans le futur Contrat de projets Etat-Région, comme dans la gestion des fonds européens.

Le CESER rappelle qu'il n'entend pas se substituer ou « concurrencer » le diagnostic « Etat-Région » en cours, mais apporter sa contribution singulière à la consultation ouverte. Selon les termes du cahier des charges, le CESER émet donc des propositions sur les orientations et méthodes régionales de mise en œuvre.

2.1. MIEUX CONNAITRE LA BIODIVERSITE BOURGUIGNONNE

Il est nécessaire de **mieux connaître les services rendus par la biodiversité**, et donc de disposer d'éléments objectifs d'évaluation économique et écologique.

Pour pouvoir identifier les freins et les leviers à la mise en œuvre d'actions pour la reconquête de la biodiversité, il est apparu primordial :

- d'en améliorer la connaissance et les dynamiques d'évolution,
- d'agir et d'informer sur les pratiques professionnelles et la formation,
- de mettre en œuvre ou renforcer des dispositifs d'appui et des outils pour l'éducation à l'environnement et au développement durable (EED),
- de disposer d'indicateurs servant de référence²⁰ pour **un programme régional**.

Trouver des réponses collectives aux problématiques rencontrées par les acteurs de terrain, favoriser la mutualisation des ressources et leur accès, faire circuler l'information et son articulation avec les espaces de concertation existants figurent parmi les enjeux rendant possible l'application de réformes dans les filières.

La Bourgogne possède déjà des outils opérationnels qu'il suffirait d'optimiser :

- **Trois bases de données principales en cours de constitution** : Bourgogne Base Fauna ; la base Flora²¹ et la base Espaces. Ces bases de données participatives et multi-partenariales mutualisent l'observation de diverses structures et particuliers et répondent à des besoins variés : évaluation des politiques environnementales, outils d'aide à la décision, alerte environnementale, information et sensibilisation du public, inventaires thématiques, priorisation d'action de conservation, gestion d'espaces et des territoires...

²⁰ L'Agence européenne de l'environnement propose depuis 2007 une batterie de 26 indicateurs.

²¹ Base Flora : Atlas de flore sauvage de Bourgogne - Parthénope Collection - publications scientifiques du Muséum - Bardet, Fédoroff, Gausse, Moret - 2008, 752 pages.

- **Un Centre régional de recherche publique** (Institut BUFFON²², regroupant INRA, Agrosup, CNRS, Université de Bourgogne, CHU...).

↳ Propositions

- 1 - Poursuivre l'effort engagé sur l'acquisition des connaissances de la biodiversité en Bourgogne (état des lieux) et mettre en place un **Observatoire régional de la biodiversité**.
- 2 - Lancer l'**Atlas régional de la biodiversité de Bourgogne à l'échelle communale**, en mutualisant les différentes études, les programmes espaces et/ou espèces (rares et menacées, invasives, prédatrices, gibiers...) ainsi que les réseaux (comme le réseau mares, le réseau pelouses, le réseau bocage...) et les ZNIEFF²³, les SCAP²⁴, la Trame verte et bleue, plan de Parc, Natura 2000,..
- 3 - Diffuser cet atlas aux élus, décideurs pour une appropriation du patrimoine naturel de leur territoire.

2.2. MIEUX FAIRE CONNAITRE LA BIODIVERSITE BOURGUIGNONNE

Il est nécessaire de **mieux faire connaître les services rendus par la biodiversité**, à partir d'éléments scientifiques objectifs, d'évaluations économique et écologique, pour informer et agir sur les pratiques professionnelles et la formation. Il s'agit de mettre en œuvre ou de renforcer les dispositifs d'appui et les outils pour l'éducation à l'environnement (EED, Université de Bourgogne).

La Bourgogne possède déjà des outils opérationnels qu'il suffirait d'optimiser :

- un **réseau associatif d'acteurs locaux** permettant une information scientifique et pédagogique : **Bourgogne Nature « transmettre pour préserver »**²⁵ (revue scientifique, revue pédagogique Bourgogne-Nature Junior, site participatif, Rencontres régionales Bourgogne nature et rencontres de territoire...).
- Un réseau de sites naturels « découverte nature en Bourgogne » qui a besoin d'être optimisé.

↳ Propositions

- 1 - Recueillir et faire connaître les différentes actions exemplaires en faveur de la préservation de la biodiversité, en confortant les outils participatifs et de mutualisation existants auprès d'un large public (élus, professionnels, scolaires, entreprises...) et en augmentant leur audience.
- 2 - Lancer un espace régional dédié à la concertation et l'information de l'EED²⁶, prolongeant le SFFERE²⁷ (géré par Alterre Bourgogne²⁸) pour développer les actions en direction du grand public, des jeunes scolarisés ou en formation, des élus et socioprofessionnels, et structurant en réseau les différents acteurs (CPIE, associations diverses...).

²² Institut Buffon : la Fédération de Recherche « Institut Buffon » du campus dijonnais fédère, autour d'une version moderne et réactualisée de l'Histoire naturelle, un ensemble d'unités de recherche adossées aux grands organismes qui pilotent la recherche bourguignonne : 7 UMR impliquant l'université de Bourgogne, l'INRA, l'ENESAD et le CNRS, 2 unités ENESAD, 2 unités expérimentales INRA, pour un total de 182 chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs.

²³ ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique. (ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique et ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes).

²⁴ SCAP : Stratégie de création d'aires protégées.

²⁵ Bourgogne Nature : www.bourgogne-nature.fr

²⁶ EED : Education à l'environnement et au développement durable.

²⁷ SFFERE : Système de formation des formateurs à l'éducation relative à l'environnement.

²⁸ ALTERRE Bourgogne : <http://www.alterre-bourgogne.org>

- 3 - Organiser une rencontre, **forum** annuel des acteurs de la biodiversité.
- 4 - Développer les cursus permettant de répondre au manque de ressources dans certains secteurs : naturalistes, écotoxicologues, métiers de l'ingénierie écologique...

2.3. PREPARER LA BOURGOGNE A L'AGRICULTURE DE DEMAIN²⁹

Les espaces agricoles représentent 60 % du territoire bourguignon et englobent aussi bien la « biodiversité ordinaire », insuffisamment prise en compte, que la biodiversité remarquable ou la relation des espaces exploités avec les milieux protégés. Ils sont incontournables pour la mise en place de la trame verte et bleue.

Propositions

- 1 - Mieux intégrer l'apport de la biodiversité dans les processus de production agricole (ex : pollinisation, contrôle des ravageurs, fertilité des sols, diversité des cultures...).
- 2 - Préserver et encourager l'agriculture à haute valeur environnementale, notamment en zone périurbaine, et favoriser les circuits courts (maraîchage, arboriculture) ; accentuer le soutien à l'agriculture biologique.
- 3 - Améliorer les programmes régionaux de reconquête des haies, des prairies, du bocage, des vergers conservatoires.
- 4 - Collecter et mettre en réseau les ressources génétiques régionales pour les préserver (races locales, variétés anciennes, ...).
- 5 - Valoriser les services rendus par la biodiversité à l'agriculture (ex : réseau d'observation des sols de l'INRA Dijon, agronomie, matériaux biosourcés).
- 6 - Intensifier le programme régional de reconquête des haies et du bocage.
- 7 - Lutter contre la déprise agricole et l'artificialisation des terres en maîtrisant l'impact des infrastructures et de l'urbanisme (acquisitions foncières).

2.4. LA VITICULTURE EN DIFFICULTE

La Bourgogne est encore mondialement connue pour son vin et ses terroirs. Cette production ne couvre que 2 % de la surface agricole utile mais représente 30 % de l'emploi agricole salarié et de la valeur de la production. Cultivée de manière intensive, la vigne est à l'origine de pollutions phytosanitaires qui perdurent, tandis que les sols s'appauvrissent et s'érodent. Le rétablissement de la biodiversité permettrait de mieux lutter contre les maladies (esca³⁰, flavescence dorée³¹...) pour, avec la recherche, restaurer un avenir économique menacé.

Propositions

- 1 - Favoriser la viticulture biologique et la recherche.
- 2 - Rétablir l'inclusion de zones de biodiversité (bosquets, haies...) dans les zones de « monoculture » intensive.
- 3 - Encourager des initiatives comme celle de Corton (21) : charte des sols sur 1 000 ha (cf. rapport).
- 4 - Appliquer l'interdiction des épandages aériens de pesticides et réduire les intrants chimiques.

²⁹ Cf. avis du CESER Bourgogne : « L'agriculture face aux enjeux économiques et environnementaux : Les pistes d'adaptation en Bourgogne » - Noël GILBERT et Jean-Bernard BOURDOT - 21 janvier 2011.

³⁰ L'esca est une forme grave des maladies de la vigne qui s'attaque à la charpente de la souche.

³¹ Flavescence dorée : maladie bactérienne, transmise par des insectes vecteurs, qui peut faire d'énormes ravages dans les vignobles.

2.5. LA FORET ET LA SYLVICULTURE : UN ECOSYSTEME AU CŒUR D'ENJEUX ECONOMIQUES ET SOCIAUX

La forêt et ses services constituent une bio-économie dépendante du changement climatique et de l'organisation de la filière bois. Restaurer la biodiversité constitue une assurance pour la pérennité du capital forestier et des 15 000 emplois bourguignons qui en dépendent en préservant sa capacité d'adaptation au changement climatique.

↳ Propositions

- 1 - Développer dès maintenant une stratégie innovante de valorisation à l'échelle des territoires, intégrant les changements climatiques : **une charte forestière régionale** (cf. Conseil scientifique du Parc du Morvan).
- 2 - Donner une priorité aux traitements en futaie irrégulière, permettant de répondre à la fois aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux (révision du Schéma régional de gestion sylvicole).
- 3 - Aider au développement de l'agro foresterie, des ripisylves et sources complémentaires d'énergie d'utilité écologique (ex : bois raméal fragmenté).
- 4 - Intensifier la recherche en réseau sur les effets du changement climatique en lien avec la recherche nationale (parc national Bourgogne-Champagne, INRA Nancy).
- 5 - Favoriser la minéralisation de l'humus des sols (diversification des essences, protection des sols lors de l'exploitation en préservant les rémanents).

2.6. RECONQUERIR LE « BON ETAT DES EAUX » DES VALLEES ALLUVIALES DE BOURGOGNE³²

La Bourgogne a trois grands bassins versants : un privilège qui lui confère une responsabilité importante. Les principales vallées alluviales (Loire, Saône, Yonne), leurs affluents et milieux associés ainsi que les têtes de bassin, jouent un rôle fondamental dans la préservation dynamique de la biodiversité. Or, ces milieux connaissent une régression importante qu'il faut enrayer. L'altération de la morphologie des cours d'eau est un facteur aggravant de la perte de biodiversité. La Directive cadre sur l'eau (DCE) préconise la **qualité des écosystèmes** comme objectif de bonne gestion de l'eau.

↳ Propositions

- 1 - Organiser, par des programmes adaptés, la reconquête des zones humides, forêts alluviales, prairies humides... (préconisations de la Région, du CESER pour les SDAGE 2013/2018, 10^{ème} programme, en cours de concertation préalable).
- 2 - Faire respecter prioritairement les zones de captages (pas seulement les captages prioritaires) dans les projets d'urbanisme, d'aménagement du territoire et agricoles.
- 3 - Etablir des priorités régionales pour le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau.
- 4 - Evaluer, pour la diminuer, la consommation de l'eau dans les politiques sectorielles de la région (agriculture, équipements publics, fuites du réseau...).
- 5 - Améliorer la qualité de l'eau (perturbateurs endocriniens, effets cocktails des substances dangereuses) en aidant aux alternatives biologiques au traitement de l'eau.

³² Cf. contribution SDAGE du CESER Bourgogne.

2.7. INFRASTRUCTURES ET URBANISME : REDUIRE L'ARTIFICIALISATION, CESSER LE FRACTIONNEMENT, MAITRISER L'ETALEMENT URBAIN

En 2010, la part de l'artificialisation des sols en métropole s'élevait à 8,9 %, en augmentation, au détriment de terres agricoles. Dans le même temps, la biodiversité urbaine et périurbaine, malgré une prise de conscience, était également en régression. En Bourgogne, entre 1990 et 2008, l'espace urbain s'est étendu de 30 %. Les infrastructures de transport, nombreuses en Bourgogne, fractionnent les corridors de biodiversité.

La maîtrise foncière est indispensable pour soustraire à une pression croissante des milieux particulièrement menacés et fragiles. Au plan national, il sera nécessaire de pouvoir opposer la Trame verte et bleue aux documents d'urbanisme.

Propositions³³

- 1 - Saisir le (futur) Comité régional pour la biodiversité pour tout projet important d'aménagement du territoire en intégrant les effets cumulés des différents projets régionaux ; développer sur ce sujet le partage d'expériences entre les aménageurs.
- 2 - Mesurer et plafonner l'artificialisation régionale des sols à 10 %, en compensant les destructions dans un milieu similaire aux milieux détruits (application de la loi du 10 juillet 1976).
- 3 - Proscrire progressivement l'utilisation d'intrants (pesticides, engrais...) dans l'entretien des infrastructures.
- 4 - Créer un **observatoire régional du foncier** intégrant la biodiversité (en lien avec l'observatoire national).
- 5 - Réorienter les subventions qui contribuent à détruire la biodiversité.
- 6 - Utiliser en les développant les supports urbains et d'infrastructures propices à la biodiversité : jardins publics, privés et collectifs, ainsi que le bâti.

2.8. LES SOLS : SOCLE DE L'AVENIR DE LA BIODIVERSITE

Les sols sont un capital de production alimentaire et forestière de premier ordre. La préservation de leur capacité de production passe par l'optimisation de leur fonctionnement et la lutte contre les causes de leur dégradation. Ils doivent être considérés comme une ressource non renouvelable à ménager.

Le passé industriel de la Bourgogne a laissé un héritage des sites et sols pollués qu'il faut intégrer aux actions à mettre en œuvre. La biodiversité des sols reste une inconnue : des efforts de recherche sont nécessaires.

Propositions

- 1 - Introduire des critères agronomiques des sols dans les PLU et lors des opérations d'aménagement pour tenir compte de la vocation des sols.
- 2 - Intégrer dans le diagnostic régional l'impact des sites et sols pollués.
- 3 - Conserver les potentialités actuelles de stockage de carbone : 773 millions de tonnes dont 260 millions pour les sols forestiers (cf. Alterre Empreinte climatique).

³³ Cf. les avis du CESER Bourgogne sur l'étalement urbain, les infrastructures et le SNIT.

2.9. INTEGRER L'EVOLUTION CLIMATIQUE : UN IMPERATIF ECONOMIQUE D'ADAPTATION

Les changements climatiques ont déjà des conséquences directes sur la biodiversité. En Bourgogne, la viticulture et la forêt sont particulièrement concernées. Dans l'agriculture, certaines cultures pourraient ne pas être maintenues et d'autres introduites (sécheresse, pluviométrie...). L'adaptation concerne également le bâtiment et les économies d'énergie, les espaces inondables et la ressource en eau.

↳ Propositions

- 1 - Disposer d'une banque de données de la recherche (bio-indicateurs, méthodes de production respectant les équilibres pédologiques...) permettant un suivi et un accompagnement des collectivités et entreprises.
- 2 - Introduire des critères climatiques et environnementaux dans les marchés publics.
- 3 - Elargir les échanges d'expériences à partir de cas concrets observés (Forum, Comité régional de la biodiversité).

2.10. LES ESPECES INVASIVES, LA SANTE

L'introduction, volontaire ou involontaire, d'espèces « exotiques » - allochtones - constitue une menace pour la biodiversité, la 2^{ème} après la disparition des habitats. Elle a des conséquences économiques et sanitaires importantes (ex : chrysomèle du maïs...). Ce phénomène peut provoquer des antagonismes avec la restauration des corridors.

↳ Propositions

- 1 - Développer le partage d'expérience entre les acteurs et la recherche (APRR, UNICEM, RFF, Agences, Onema...) à un niveau interrégional.
- 2 - Développer la recherche spécifique pour les stratégies de lutte (climat, modification des milieux, zoonoses³⁴...).
- 3 - Quantifier le coût économique des dégâts en amont des décisions (mettre en œuvre une antenne régionale en lien avec la base de données internationale DAISIE³⁵).

2.11. POUR UN TOURISME DURABLE ET RESPONSABLE

La résilience³⁶ de la Bourgogne pour la protection de la nature, son patrimoine naturel, ses paysages et monuments, ses sites réputés, sa qualité de vie préservée, font d'elle une destination qui correspond à des attentes et besoins croissants qu'il est nécessaire de prévoir.

³⁴ Les zoonoses sont des maladies qui touchent surtout les animaux, mais on tend actuellement à réserver ce terme aux affections transmissibles des animaux vertébrés à l'homme et inversement (source : www.sante.gouv.fr).

³⁵ DAISIE : Delivering Alien Invasive Species Inventories for Europe (www.europe-aliens.org).

³⁶ Résilience : la résilience est une notion utilisée à l'origine en physique pour désigner la résistance d'un matériau au choc. En écologie, elle prend un sens différent : dans son acception traditionnelle, elle mesure le temps de retour à l'équilibre d'un système après une perturbation. Depuis les années 1970, sa définition a beaucoup changé. Celle qui est communément admise aujourd'hui est formulée par Holling (1973), qui définit la résilience comme la capacité d'un système à pouvoir intégrer dans son fonctionnement une perturbation, sans pour autant changer de structure qualitative (source : www.hypergeo.eu).

Le tourisme constitue un fort enjeu économique et d'aménagement du territoire. Randonnée, chasse, pêche, sports d'eau vive, escalade, promenade, tourisme fluvial... constituent des usages et pressions sur la biodiversité qui nécessitent que ces usages soient organisés et répartis (capacités d'accueil, circulation, accès).

↳ Propositions

- 1 - Elaborer une **Charte régionale** (cartographie) des usagers de la nature (code de bonne conduite, accueil du public dans les sites fragiles).
- 2 - Lutter contre la disparition des chemins ruraux et du bocage (inventaire à réaliser).
- 3 - Etablir un maillage d'information sur la biodiversité dans les offices du tourisme.
- 4 - Favoriser les déplacements et itinéraires de découverte.

La chasse, la pêche, la randonnée, ne constitue pas des enjeux, à tout le moins en termes de menace pour la biodiversité. Au contraire, encadrés par des fédérations qui ont un intérêt à la préservation des milieux naturels, des paysages, leurs usagers constituent souvent des vecteurs positifs de protection et de gestion des espaces naturels.

Dans l'avenir, c'est aussi le partage de l'usage et de l'accès à la nature qu'il faudra sans doute équilibrer pour éviter des sources de conflit entre usagers.

Par leur poids économique et social, ces usagers contribuent au maintien d'activités en milieu rural. Par contre, les loisirs motorisés (quads, loisirs nautiques...), souvent pratiqués sans encadrement, peuvent avoir des incidences locales nuisibles à la biodiversité (bruit...).

↳ Propositions

- 1 - Baliser et entretenir³⁷ les itinéraires pour préserver leur avenir.
- 2 - Reconquérir la qualité de l'eau pour les baignades.
- 3 - Faire respecter la législation et les arrêtés municipaux pour la circulation des véhicules terrestres à moteur dans les espaces naturels (dignes, forêts...).

3. OUVRIR DE NOUVELLES PERSPECTIVES

Il faut passer d'une vision de la biodiversité perçue comme une contrainte par le grand public et le monde économique, à une vision positive de l'apport de la biodiversité à notre société, garante de son avenir.

3.1. INTEGRER LES CRITERES FAVORABLES A LA BIODIVERSITE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA REGION

Malgré les actions et programmes en cours, la qualité des écosystèmes et la diversité des espèces régressent dans presque toute la Bourgogne, pourtant plus résiliente que d'autres régions. Alimentation, santé, industrie, loisirs... nous avons vu que presque toutes nos activités en dépendent plus ou moins.

Et s'il est vrai que des technologies peuvent parfois pallier provisoirement une diminution du capital naturel, cela implique des coûts environnementaux, sociaux, qui pèsent sur la collectivité : ces coûts sont supérieurs au coût du maintien des écosystèmes.

³⁷ En ayant recours aux structures d'économie sociale et solidaire (personnes en insertion).

L'information transparente, la consultation du public, la concertation en amont des décisions impactant la biodiversité sont des droits et démarches récentes qui méritent d'être améliorés.

Les compétences légales de la Région pourraient d'ailleurs être élargies par la prochaine réforme des collectivités territoriales.

La biodiversité doit donc être reconnue comme :

- un capital naturel à économiser (recherche),
- un capital économique à évaluer,
- un capital humain à valoriser.

Propositions

- 1 - Mieux connaître le patrimoine naturel bourguignon et ses évolutions en optimisant la recherche : veille permanente sur les inventaires ZNIEFF ; atlas communal de la biodiversité ; établissement d'indicateurs...
- 2 - Mieux faire connaître la biodiversité au grand public : partage et diffusion des données, éducation à l'environnement.
- 3 - Mieux utiliser des ressources humaines qui forment un ensemble de compétences, de connaissances et savoir-faire acquis ou produits qui s'ajoutent à la recherche scientifique (ex : jardins familiaux).
- 4 - Utiliser la compétence régionale pour la création de réserves régionales, sur la base du volontariat, représentatives des enjeux prioritaires et réparties sur le territoire régional.
- 5 - Evaluer des ressources renouvelables peu ou pas exploitées : la géothermie.
- 6 - Renforcer la performance des entreprises dans l'intégration de la biodiversité à travers l'innovation et l'invention de nouveaux services ou process de production.

3.2. POUR UNE ETHIQUE DE LA BIODIVERSITE

Il n'existe pas d'espèces « nuisibles » ou de milieux « inutiles ». Tout être vivant a une place et une valeur à partir du moment où il existe. La biodiversité a une valeur d'existence, de mémoire et d'avenir. Il est urgent de transmettre « une culture de la nature » **pour agir sur les comportements.**

Propositions

- 1 - Veiller au respect des lois existantes en amont de toute décision (la Charte de l'environnement est intégrée à la Constitution).
- 2 - Créer une culture de responsabilisation (EED) en consacrant des moyens à une communication pédagogique en amont des projets impactant la biodiversité ou lui étant favorables auprès des scolaires, des élus, des entreprises.

3.3. UNE GOUVERNANCE CONCERTEE ET SIMPLIFIEE PAR LA MOBILISATION DES ACTEURS³⁸

Les connaissances et la richesse des territoires sont peu ou mal valorisées, les démarches émanant des acteurs de terrain n'étant pas prises en compte. La composition et le fonctionnement de certaines

³⁸ Source : « Rapport à Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la gouvernance en matière de biodiversité » présenté par M. Dominique SCHMITT, préfet, le 3 février 2012.

instances ne tiennent pas compte de la nouvelle configuration institutionnelle pour laquelle une refonte nationale est nécessaire (une dizaine de commissions nationales). Un accent particulier doit être mis sur les attitudes préventives permettant le respect de la biodiversité de proximité.

Propositions

- 1 - Mettre sur pied le **Comité régional de la biodiversité** (structure « grenellienne » renouvelée à égalité de moyens et une Agence régionale de la biodiversité).
- 2 - Accroître la concertation avec les organisations et associations à but non lucratif défendant l'intérêt général dans les actions de protection, de gestion conservatoire dynamique des milieux, des espèces.
- 3 - Engager une réflexion régionale sur la reconnaissance de la place du bénévolat (moyens et temps d'expertise, formations...) et celle des lanceurs d'alerte.
- 4 - Le CESER souhaite qu'une évaluation de ses préconisations soit effectuée à mi-chemin.

3.4. VALORISER LE ROLE DES SERVICES PUBLICS

Les travaux sur la connaissance émanent souvent des services publics intéressés par l'environnement et la biodiversité : ADEME, DREAL, INRA, ONF, ONCFS, ONEMA, Parc du Morvan... Alors que leurs effectifs diminuent, ces personnels ont plus que jamais besoin d'avoir les moyens de remplir leurs missions de service public. Ces missions sont en effet indispensables pour sauvegarder les outils de connaissance (recherche, expertise technique et scientifique), d'intervention et de contrôle (police de l'eau, de la chasse...). L'application des lois existantes est une exigence préalable transversale rappelée par les acteurs de la biodiversité.

Proposition

- Veiller à la cohérence des politiques publiques en donnant toute leur place aux différents opérateurs et services de l'Etat dans leurs moyens et missions, ainsi qu'à une coopération renforcée avec les autres acteurs de la biodiversité pour répondre à l'intérêt général.

3.5. RELATIONS INTERNATIONALES, EUROPE

Nous avons vu l'importance de l'expertise internationale en matière de connaissance de la biodiversité (GIEC) : elle interfère avec nos orientations régionales.

Propositions

- 1 - Promouvoir et soutenir les actions de coopération décentralisée directe en matière de biodiversité.
- 2 - Dans le cadre de la négociation sur la nouvelle programmation des fonds structurels européens (2014/2020), **consolider les démarches de la Région intégrant la biodiversité**. Consacrer un programme à ce sujet, voire y déployer un projet d'envergure internationale.

3.6. AGIR SUR LA FISCALITE ET LES AIDES PUBLIQUES EN TENANT COMPTE DE LA BIODIVERSITE³⁹

La Commission européenne a fixé pour objectif, à partir de 2011, « *de fournir les signaux de marché appropriés pour la conservation de la biodiversité en réformant, réduisant et éliminant les subventions dommageables au niveau de l'Union européenne et des Etats membres* ».

C'est une question peu étudiée et la prise de conscience en France et dans les collectivités est récente.

Pourtant, des choix d'aménagement du territoire nuisant à la biodiversité contribuent toujours à un usage immodéré des finances publiques.

L'orientation d'une révision en cours du SNIT prévoit d'intégrer davantage la biodiversité, comme d'ailleurs l'optimisation de l'existant, l'économie des espaces agricoles et des milieux naturels ainsi que les gaz à effet de serre dans les décisions et choix à venir.

Proposition

- Identifier et intégrer les effets négatifs sur la biodiversité (biomasse, sols..) dans les aides liées à la transition énergétique (ex : plaquettes forestières, substitution des essences cultivées par des essences à croissance plus rapide...) comme dans l'ensemble des programmes régionaux.

³⁹ Source : Centre d'analyse stratégique - « les aides publiques dommageables à la biodiversité » - Mission Guillaume SAINTENY - octobre 2011 - www.strategie.gouv.fr

CONCLUSION

Trop souvent l'homme méconnaît ou oublie les immenses biens et services que la nature et les écosystèmes lui fournissent gracieusement : abri, nourriture, eau potable, vêtements, médicaments...

La biodiversité, à quoi ça sert ? A vivre ! La biodiversité, c'est la vie. Ce patrimoine mérite d'être préservé non seulement pour ce qu'il nous apporte, mais aussi pour ce qu'il est.

La biodiversité est, depuis des milliards d'années, une source de variabilité et un réservoir de gènes qui garantit aux espèces (et donc à l'Homme) et aux écosystèmes de pouvoir s'adapter aux modifications de leur environnement. Ces changements peuvent parfois s'accélérer comme actuellement avec le changement climatique, et notre survie dépend entre autres de cette biodiversité.

La Bourgogne est riche de cette biodiversité car la diversité de ses influences climatiques, de ses sols, des particularités de ses territoires abritent un patrimoine biologique qu'il nous appartient de préserver pour le léguer aux générations futures. Ce n'est pas uniquement pour la beauté d'une fleur rare ou d'un oiseau furtif mais parce que cette biodiversité, le plus souvent méconnue et cachée, est une ressource essentielle pour notre avenir et celui de la Bourgogne.

AVIS ADOPTE PAR 48 VOIX POUR, 9 CONTRE ET 7 ABSTENTIONS

EXPLICATIONS DE VOTE



Intervention d'André COLIN au titre de la CGT

« Ce projet d'avis découle de la Stratégie nationale de la biodiversité et répond aux engagements du Grenelle de l'Environnement. La Conférence Environnementale de septembre 2012 a acté la déclinaison d'un projet de loi cadre sur la biodiversité. Si les causes du recul de la biodiversité sont assez bien identifiées, le décalage apparaît important entre les ambitions politiques affichées et les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs.

La Bourgogne est un territoire déjà engagé pour la préservation de la biodiversité. Le Conseil régional développe sa Stratégie régionale pour la biodiversité.

L'avis interroge encore une fois sur la multitude des schémas régionaux, tous complémentaires les uns aux autres, et propose de regrouper « la compétence biodiversité » dans un Comité régional de la biodiversité ; la CGT approuve cette proposition. L'avis souligne, à juste titre, l'importance d'organiser et de coordonner les nombreux acteurs de la protection et de la reconquête de la biodiversité. L'avis insiste sur les efforts à réaliser en faveur de la recherche, de l'éducation, de la formation qui devraient se matérialiser pour la CGT par un fléchage budgétaire spécifique. La CGT partage la dynamique de l'avis pour un nouveau mode de développement économique plus respectueux de l'environnement, notamment pour préparer la Bourgogne à l'agriculture de demain. Il n'occulte pas les choix fiscaux qui devraient résulter de cette proposition. La préservation des ressources, des sols, de la forêt, des milieux aquatiques, de la maîtrise du foncier, sont autant d'éléments structurants de la protection de la biodiversité. Concernant les acteurs économiques et sociaux, la CGT propose d'intégrer la biodiversité dans le dialogue social et d'ouvrir des négociations sur les droits environnementaux nouveaux dans le cadre des CE et CHSCT, comme indiqué dans les conclusions du Grenelle. La feuille de route de la conférence environnementale annonce la création d'une agence nationale de la biodiversité, qui représente des dangers de redéploiement et d'externalisation car elle ne s'accompagne pas de moyens nouveaux pour répondre aux demandes d'appui techniques des territoires. Les salariés doivent, dans ce domaine comme sur les suites de la conférence sociale, s'emparer du débat et porter leurs exigences en faveur d'un nouveau modèle de développement, créateur d'emploi et plus respectueux de la planète.

Après avoir apporté quelques réflexions sur l'avis proposé, le groupe CGT votera cet avis. »

**Intervention de Gérard MOTTET
au titre des organismes culturels (patrimoine)**

« Comme on pouvait s'y attendre, Daniel Sirugue, président et animateur efficace du Conservatoire des sites naturels bourguignons et de la revue « Bourgogne Nature », a clairement posé les bases fondamentales de la diversité du vivant en Bourgogne.

Il a eu raison de citer le rôle très important joué par la Société d'histoire naturelle d'Autun dont je confirme la qualité des recherches et son rôle dans la revue « Bourgogne Nature ».

Il me paraît utile de rappeler à notre assemblée que notre région rassemble à elle seule cinq stratotypes ou étages géologiques et archéologiques mondialement utilisés :

- autunien,
- sinémurien,
- sénonien,
- solutréen,
- chasséen.

C'est la raison pour laquelle j'ai proposé à Sens à la réunion des conservateurs de musées, que la Bourgogne se dote, avec l'appui de l'Union européenne, d'un Muséum européen d'histoire naturelle.

J'ai d'ailleurs envoyé au CESER le texte de ce projet. Je souhaite qu'il soit intégré dans les travaux de la Section Bourgogne Prospective.

Cette saisine, qui vient de nous être présentée par Daniel Sirugue et Thierry Grosjean, et que je voterai, devra être envoyée à tous les organismes scientifiques et de recherche, Université, BRGM Bourgogne Franche-Comté dont le siège est à Dijon, INRA, Agrosup-Dijon et surtout les trois agences de bassin, Seine-Normandie, Loire-Bretagne, Rhône-Méditerranée-Corse (RMC) et à la presse locale qui prendra conscience que notre Assemblée, par ses liens scientifiques, est une assemblée utile et dont les travaux, à l'image de cette saisine, doivent être pris en compte pour le bien de tous car la biodiversité est, par définition, un « bien public. »



**Intervention de Gilles DENOSJEAN
au titre de la CGT-FO**

« Force Ouvrière tient à saluer le travail très complet des rapporteurs sur ce sujet si vaste de la biodiversité en général et en Bourgogne plus particulièrement.

Cet avis permet de proposer un premier « Etat des lieux » qu'il conviendra de compléter, d'enrichir et d'actualiser.

Ce rapport est bien sûr le résultat d'un compromis. Les diverses sensibilités ont pu s'exprimer, des amendements ont été pris en compte, ce qui, dans l'ensemble, rend cet avis constructif. C'est pourquoi nous le voterons.

Toutefois, pour Force Ouvrière, nous aurions souhaité qu'à cette étape, on s'en tienne à cet état des lieux avant de s'engager dans des préconisations trop précises, par exemple sur la gouvernance.

Il nous semble qu'un sujet comme la biodiversité mérite que nous soit donné le temps de la concertation, afin d'éviter toute préconisation hâtive.

Si nous approuvons toutes les propositions allant dans le sens d'une meilleure prise en compte des enjeux de la biodiversité dans toutes les politiques publiques nationales, régionales, départementales ou communales, nous sommes plus que réservés sur le fait de créer de nouvelles structures, comme un **Comité régional de la biodiversité et une Agence régionale de la biodiversité**.

Au moment où de nombreux rapports publics pointent le nombre trop important d'agences publiques ainsi que leur inefficacité, et le surcoût pour mener les politiques publiques en lieu et place des services de l'Etat, est-il fondé d'en remettre une couche ?

Pour notre part, nous sommes convaincus qu'il est plus que préférable de défendre aujourd'hui les services de l'Etat mis à mal il y a peu par la RGPP, et maintenant par la MAP.

Les administrations centrales, les services déconcentrés de l'Etat (DREAL) et les établissements publics déjà existants, j'en cite quelques-uns : ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques), ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage), l'ONF ou bien encore les Parcs nationaux et régionaux, sont les chevilles ouvrières de la préservation de la biodiversité.

Lors des auditions, ces structures ont montré toutes leurs compétences, leur engagement à défendre les milieux tout en prenant en compte l'intérêt général.

Il est vrai que 5 années de RGPP ont affaibli ces structures, les suppressions de postes et les restrictions budgétaires rendent leur action plus difficile.

Force Ouvrière, qui défend le service public, demande que soit appliqué ce que le Premier ministre lui-même a énoncé lors du Comité interministériel à la modernisation de l'action publique (CIMAP) : toute création d'une nouvelle agence devra être précédée d'une étude préalable permettant de justifier les motifs de recours à celle-ci, les moyens dont elle sera dotée et son mode de financement, les modalités de son action avec les structures existantes, ainsi que les conditions dans lesquelles son action sera évaluée.

En attendant, nous revendiquons des moyens pour les services publics existants, aussi bien pour les directions départementales et régionales de l'État, que pour les établissements existants afin que l'expertise technique publique puisse s'exprimer et se renforcer dans l'action pour la préservation de la biodiversité.

Je vous remercie de votre attention. »

Intervention d'Evelyne GUILLON
au titre de la Fédération régionale des chasseurs de Bourgogne

« Je souhaite vous faire partager mes réflexions sur cet avis et vous apporter des éclaircissements sur certains points qui semblent peut-être anodins dans cet avis et qui, en réalité, pourraient à l'avenir se révéler d'une grande importance. En premier lieu, le dispositif européen Natura 2000. Si la France a effectivement « traîné des pieds » ces 20 dernières années et essayé de transposer en droit français, notamment l'article 6 de la Directive « habitats faune flore » concernant la notion de perturbation par l'homme sur ces zones, c'est qu'elle était en fait très consciente que l'interprétation de la réglementation qui pouvait découler de ce dispositif, une fois mis en place, pourrait représenter un véritable danger pour le monde rural. La France ayant été condamnée en 2012, 2013 verra donc l'application de ces réglementations. Il faut que vous sachiez tous que, sur ces zones Natura 2000, qui représentent 80 sites, soit 12,5 % de la Bourgogne, toutes activités humaines seront soumises à études d'impact dès lors qu'elles pourraient causer des EFFETS SIGNIFICATIFS sur le maintien des habitats naturels et des espèces. Exemple : un maire d'une commune qui organisait chaque année une manifestation festive (brocante - fête de village ou autre) réunissant + de 1 000 personnes, devra FAIRE FAIRE au préalable, dès cette année, une étude d'incidence par un cabinet spécialisé, transmettre cette étude au préfet qui pourra ou non donner son autorisation ! Sauf que -même si le préfet accepte-, on peut parier, dès aujourd'hui, que sur certains sites, des associations environnementales -dont c'est l'exercice préféré- feront des recours administratifs qui décourageront très vite toutes les bonnes volontés ! Outre le coût généré par ces études, comment pourra-t-on prouver que ces manifestations, ces travaux agricoles, ces travaux forestiers, ces constructions privées, artisanales ou industrielles, que la chasse, la pêche, la randonnée ne causeront pas une perturbation « significative » à la faune ou à la flore ? Vous comprenez maintenant les inquiétudes légitimes des acteurs du monde rural sur ce sujet ! En ce qui concerne la perte de biodiversité, tout n'est pas aussi noir, aussi catastrophique qu'on veut bien le laisser croire et je vais vous donner un exemple dans le département voisin du Jura.

Cet exemple est le barrage hydroélectrique de VOUGLANS et son magnifique lac artificiel de 600 millions de m³ de retenue -ce qui en fait le 3^{ème} plus grand lac artificiel de France mis en eau en 1968. Pour ce faire, il a fallu inonder une vallée entière avec les villages qui s'y trouvaient, déplacer près de 200 personnes, déplacer le pont de la Pyle, etc... En toute honnêteté, chacun sait aujourd'hui qu'il serait, dans le contexte actuel, pratiquement impossible de réaliser ce style d'ouvrage pourtant indispensable ! Et malgré cela, 45 ans après, la Nature a repris ses droits et c'est devenu un véritable bijou de richesses faunistiques et floristiques, un haut lieu touristique, un site admiré et reconnu par tous ! Cet exemple démontre qu'en matière d'écologie, nous devons nous montrer humbles et prudents. Il n'y a pas qu'une vérité, celle de la « protection à outrance », de la sanctuarisation. La Nature a bien des ressources que l'on ignore même et sait très souvent s'adapter et rebondir !

Dans un autre domaine, je me pose la question de savoir -alors que je l'ai évoqué plusieurs fois en commission- pourquoi, dans cet avis, de même que dans le rapport qui suivra, l'on ait fait complètement abstraction de l'évolution inquiétante de la démographie de la planète, qui a quand même un impact direct sur la perte de biodiversité, non ? Savez-vous qu'au début du 20^{ème} siècle, notre planète comptait à peine 2 milliards d'habitants, qu'à la fin du 20^{ème} siècle 5 milliards, 12 ans après -c'est-à-dire aujourd'hui- + de 7 milliards, et en 2030, c'est-à-dire demain, 9 milliards ? Savez-vous aussi qu'il nous faudrait 4 planètes comme la Terre pour que nos ressources naturelles fassent vivre ces 9 milliards d'habitants selon le modèle de vie des pays riches ? Alors, oui, il est évident que nous devons changer nos pratiques alimentaires, nos pratiques énergétiques, nos pratiques économiques, industrielles, et rapidement même ! Nous devons produire encore plus pour nourrir cette population, utiliser autrement nos richesses naturelles et tout ceci dans le plus grand respect de l'environnement ! Car ce n'est pas la protection de la biodiversité qui sauvera la Planète mais bien l'**intelligence humaine** ! La science ! La science du cerveau notamment, ce vaste continent encore inexploré !

C'est de là que viendra la solution, j'en ai la profonde conviction ! La Recherche devra, dans l'avenir, corriger, réparer nos erreurs passées. Le développement du progrès technologique, sans précédent dans l'histoire de l'humanité, que nous vivons aujourd'hui, ne va cesser de s'amplifier et la Recherche apportera inévitablement des réponses à nos préoccupations environnementales. Il est évident que nos petits-enfants ne vivront plus de notre façon, pas plus qu'ils ne vivront comme au 19^{ème} siècle, comme une certaine idéologie le préconise.

Mesdames et messieurs, vous l'avez compris, malgré le profond respect que j'éprouve pour les 2 rapporteurs et la reconnaissance du travail important fourni, malgré mon profond attachement et investissement personnel et celui du Monde cynégétique que je représente à la protection de la biodiversité, je ne veux pas prendre le risque de voter cet avis.

Je ne veux pas prendre le risque de faire de notre Bourgogne une vaste zone Natura 2000 figée dans ce début du 21^{ème} siècle.

Je ne veux pas prendre le risque de voir notre Bourgogne mise sous cloche pour servir de vitrine ou d'exemplarité pour je ne sais qui.

Je ne veux pas prendre le risque de voir notre Bourgogne se vider de sa richesse humaine et économique. »



**Intervention de Philippe KOENIG
au titre de la CFTC**

« 2013 est une année charnière pour l'économique, le social et l'environnemental.

La crise nous oblige à de nouvelles orientations. Tous, politiques, syndicats, associations, devons être mobilisés pour sortir de la crise.

Les forces vives de notre région doivent travailler de pair pour le maintien, la création et le développement de nos compétences.

Aucune piste de création de richesses ne doit être écartée. Nos patrimoines géologique, géographique et culturel doivent être mis à contribution. C'est en sortant des chemins battus que nous développerons donc l'emploi dans notre région.

Aussi la biodiversité est une des facettes non négligeables de ce développement.

La CFTC votera cet avis. »

**Intervention de Daniel BIGEARD
au titre de la Fédération française bancaire**

« Un rapport bien documenté, structuré et qui présente des axes clairs de progrès.

On peut simplement s'interroger sur le rythme de la mise en œuvre de plus d'encadrement, plus d'obligations, plus de législation, dans un contexte économique délicat, qui devrait éviter de créer de nouvelles structures.

Ne faut-il pas prendre le temps d'informer plus, de vulgariser plus, d'encourager plus l'évolution des pratiques et des comportements avant de durcir la législation, qui serait plus un frein pour la biodiversité dans un contexte économique qui a surtout bien plus besoin d'oxygène que de réglementation. »

**Intervention de Christophe MONOT
au titre des Jeunes agriculteurs de Bourgogne**

« Au nom des Jeunes agriculteurs et des représentants agricoles du CESER, je tiens tout d'abord à remercier la Commission n° 3 d'avoir pris le temps d'auditionner certains représentants du monde agricole.

Je tiens également à souligner mon accord avec le questionnement exprimé en page 10 de ce projet d'avis concernant les difficultés de décryptage et la multiplicité des différents schémas :

- Schéma régional de cohérence écologique (SRCE),
- Schéma régional climat, air et énergies (SRCAE),
- Stratégie régionale de la biodiversité (SRB).
- etc...

Comment mettre tout cela en cohérence et assurer une lisibilité pour les futurs porteurs de projets ?

La suite de mes propos sera un petit peu plus critique. J'ai noté avec satisfaction que vous parliez d'agroforesterie. Je suis fort déçu que vous vous contentiez de promouvoir seulement les circuits courts et l'agriculture biologique. Je pense qu'il ne faut pas négliger d'autres recherches, d'autres pratiques. Je pense notamment à l'agriculture de conservation, à l'agriculture écologiquement intensive, pistes fortement encouragées actuellement par le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll.

Bien que je partage une grande partie de votre analyse, je regrette fortement que vous n'ayez pas demandé une étude d'impact des différentes mesures qui pourraient être prises à terme et leurs conséquences économiques et sociales sur les entreprises agricoles, viticoles, artisanales et industrielles !

Ces mesures devant, à terme, s'inscrire dans un cadre européen, il serait peut-être bon de regarder ce que font nos proches voisins et néanmoins compétiteurs.

A l'heure où le rapport Gallois a mis en évidence une perte de compétitivité de notre pays, il ne faudrait pas accentuer de nouveau notre décrochage.

Ces discussions sur la biodiversité me font de plus en plus penser au principe de précaution inscrit dans notre Constitution à l'initiative du Président Chirac. Si, à l'époque, ce texte a été voté à une très très grande majorité, aujourd'hui, de plus en plus de chercheurs, économistes, philosophes remettent en cause ce principe au prétexte qu'il risque de bloquer les initiatives, la recherche, la prise de risque. François Patriat, lui-même, expliquait dernièrement lors d'une table ronde que si Pasteur exerçait aujourd'hui, il n'oserait plus vacciner la jeune personne par peur de poursuites judiciaires.

Je ne voudrais pas que vous caricaturiez mes propos, le monde agricole a bien conscience du rôle essentiel de la biodiversité.

Oui, le monde agricole est prêt et doit se préoccuper de la biodiversité.

Oui, le monde agricole a envie de continuer à faire évoluer ses pratiques et diminuer son impact sur les ressources naturelles et la biodiversité.

Oui, le monde agricole souhaite pouvoir s'appuyer sur une recherche agronomique, agroécologique publique forte, capable de lui proposer des solutions pratiques et applicables sur le terrain.

Mais le monde agricole souhaite pouvoir continuer de contribuer à fournir à notre pays un excédent commercial de plus de 14 milliards d'euros alors que les comptes 2011 affichent un déficit global de plus de 70 milliards d'euros.

Pour toutes ces raisons, ne souhaitant pas à nouveau signer un chèque en blanc susceptible de nuire à sa compétitivité au sein d'une Europe à 27, les Jeunes agriculteurs de Bourgogne m'ont demandé de ne pas voter cet avis. »

**Intervention de Jean-Pierre GILLOT
au titre du Comité régional du tourisme**

« Bravo aux rapporteurs pour le travail d'investigation et de récolte d'informations sur la biodiversité. Il y a une urgence en matière de biodiversité. Il faut mettre en place des mesures réglementaires là où on a repéré des réservoirs de biodiversité forts dans les PLU, les SCOT.

Il y a une urgence car une plante qui aujourd'hui semble banale, voire nuisible pour l'homme, peut devenir demain indispensable à la vie de l'homme par certaines de ses molécules pouvant guérir une ou des maladies graves. Ce qui paraît inutile aujourd'hui peut devenir indispensable à la vie de l'homme. C'est ça la nécessité de préserver et de protéger la biodiversité. »



**Intervention de Messieurs Alain PERRONNEAU et Pierre-Yves du FOU
au titre de la CGPME**

« Ne voulant pas allonger le temps des interventions et étant en parfait accord avec Madame Guillon et Messieurs Bigeard et Monot, ainsi qu'en grande partie avec celle du groupe FO, la CGPME ne votera pas cet avis. »

**Intervention de Jean-Louis CABRESPINES
au titre de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)**

« L'avis qui vient de nous être présenté est très complet, je corrigerai juste un point : une association est toujours à but non lucratif.

Concernant l'intervention de la représentante des associations cynégétiques, je souhaite rappeler que les associations ont toujours pour vocation de défendre leur objet, ce sur quoi les citoyens ont décidé de se regrouper pour mener à bien un projet associatif basé sur des valeurs communes.

Alors une association qui intervient dans le secteur de l'environnement ne s'amuse pas à vouloir faire de notre région une zone régionale Natura 2000. Elle défend des objectifs que l'Etat a acceptés dès lors qu'il l'a enregistrée.

Je ne pense pas que l'ostracisation d'une association soit constructive. Je pense que la richesse du monde associatif tient à sa diversité et à sa capacité de dialoguer à partir de regards différenciés. L'équilibre des décisions que peuvent prendre nos gouvernants tient à la capacité d'indignation et d'expression des acteurs associatifs, mais aussi à leur capacité de dialoguer entre eux.

Alors, en conclusion, je proposerai que les associations cynégétiques et les associations environnementalistes se rencontrent pour arriver à une proposition cohérente et construite.

Nos travaux au sein du CESER et notre volonté d'échanges pourraient permettre cette rencontre.

Je voterai cet avis en remerciant encore les rapporteurs de la qualité de leur travail. »

**Intervention de Daniel EVEILLEAU
au titre des associations caritatives**

« La conclusion de l'avis apporte une note bucolique sur « la beauté d'une fleur rare ou d'un oiseau furtif ». Par contre, il y a déjà quelques temps que l'homme ne trouve plus abri, habits, médicaments, directement dans la nature.

L'enjeu de la biodiversité nous ramène à des débats sur la place de l'Homme dans son milieu et son environnement. La difficulté a été l'accélération de la vitesse du progrès scientifique que l'homme a du mal à assimiler. Elle s'accompagne d'une accélération de la notion du temps.

La réflexion sur la biodiversité devrait inciter à la sagesse, mais nous sommes sur un cheval au galop. Les premiers réveils concernant l'état de la nature sont récents. 1974 : un ingénieur agronome, candidat des Amis de la Terre aux présidentielles, 1992 : la biodiversité inscrite au programme d'action du Sommet de RIO. Et en 40 ans, qu'avons-nous fait ? Avons-nous tiré les leçons d'une dégradation de notre environnement ?

Donc, espoirs et doutes alterneront dans mon intervention.

J'ai été impressionné par la somme des connaissances contenues dans le rapport, par la somme des dispositifs existants et la somme des propositions qui ressortent dans l'avis (71), mais les causes ne sont que peu évoquées.

Nous avons du mal à remettre en cause nos systèmes de production, qu'il s'agisse de la production industrielle et de l'urbanisation croissante que nous avons vécues depuis un siècle ou de la production agricole productiviste, qui considérait le sol comme un support et pas suffisamment comme un milieu vivant. D'autres modèles existent. Ils n'excluent pas une croissance orientée sur la qualité de vie.

Je veux rester prudent car je ne suis pas un spécialiste, mais seulement préoccupé depuis longtemps du patrimoine collectif que je laisserai à mes enfants, de l'avenir de la société dans le cadre d'un développement « durable » pour le mieux-être du plus grand nombre. Le maintien de la biodiversité est un élément déterminant de cet héritage.

Doute et hypocrisie à travers quelques exemples concrets et une question :

- implantation récente d'une décharge sur un plateau dont la roche affleure à moins de 4 mètres et quasiment sans argile pour filtrer et retenir d'une manière efficace les éléments facteurs de risques de pollution,
- création d'un circuit automobile privé sur les communes de Villy-en-Auxois et Villeberny dans un site pourtant classé NATURA 2000,
- à Massangis, dans l'Yonne, obligation de neutralisation de terres agricoles polluées autour de sites de captage d'eau et heureusement reconverties dans cet exemple en champ de panneaux photovoltaïques,
- et pour terminer, je suis surpris que ne soit pas cité le terme d'OGM, car quelle diversité lorsque nous aurions à terme des semences porteuses de gènes identiques produites par un seul semencier international et capable de contaminer les espèces naturelles ?

Le CESE examinait hier un avis sur la transition énergétique. L'un de ses rapporteurs, climatologue, indiquait : « Dans 10 ans, quand le réchauffement climatique sera une réalité tangible, les gens vont paniquer. Il faut anticiper. »

Pour moi, il n'y aura pas de progrès pour l'Homme dans un environnement hostile, dégradé, déshumanisé. Nous avons pris beaucoup de retard pour nous en inquiéter. La biodiversité en est un des révélateurs.

Sans illusion, je voterai l'avis. Je vous remercie. »